

sur le territoire et ses ressources

Accueil > Communiqués > ...

**Équipe spéciale Canada-Québec pour le secteur forestier - Les ministres Nathalie Normandeau et Denis Lebel annoncent un investissement additionnel de 395 000 \$ pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine**

New Richmond, le 28 septembre 2009 – La députée de Bonaventure, vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, ministre responsable du Plan Nord et ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, M<sup>me</sup> Nathalie Normandeau et le ministre d'État de Développement économique Canada, l'honorable Denis Lebel, annoncent un nouvel investissement de 395 000 \$ pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour y effectuer des travaux sylvicoles.

« Cette annonce confirme une fois de plus notre engagement pour le secteur forestier en permettant à 10 organismes de la région de qualifier leurs travailleurs à l'assurance-emploi », a indiqué M<sup>me</sup> Normandeau.

Ces crédits additionnels s'ajoutent à l'aide financière de 7 M\$ annoncée le 6 juillet dernier pour la région dans la foulée des travaux de l'Équipe spéciale Canada-Québec pour le secteur forestier.

Rappelons que ces investissements visent la mise en place de programmes permettant l'implantation d'activités tels :

1. la réalisation de travaux de reboisement sur des superficies mal régénérées à la suite de perturbations naturelles afin de mettre en valeur ces territoires;
2. des travaux de réhabilitation de la forêt feuillue et mixte afin d'accroître la qualité et la valeur des bois produits;
3. des travaux de sylviculture intensive, notamment des éclaircies commerciales dans les plantations afin d'accroître le rendement de la forêt et des investissements réalisés dans le passé.

« Le secteur forestier est important pour notre économie et c'est la raison pour laquelle notre gouvernement a décidé d'agir rapidement et efficacement en créant le Fonds d'adaptation des collectivités qui relève du Plan d'action économique du Canada. Nous avons conclu sept ententes avec le gouvernement du Québec pour la réalisation de travaux en milieu forestier. Devant le succès des mesures mises de l'avant en juillet dernier, nous ne pouvions que répondre positivement à la demande de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine d'entreprendre des travaux sylvicoles supplémentaires cette année », a déclaré le ministre Lebel.

« Notre gouvernement est conscient de l'importance de cette industrie pour les régions du Québec. Nous ne ménagerons aucun effort pour protéger les emplois des travailleurs et favoriser le développement socioéconomique des communautés. C'est pourquoi nous avons créé l'Équipe spéciale Canada-Québec pour le secteur forestier afin d'arriver rapidement à des résultats concrets », a conclu le ministre Normandeau.

[Retour à la page précédente](#)

Nou

PROUSNUMÉRIQUE

Recherche

Cartes/plans  
Formulaires  
Remises/allocations  
Programmes  
Publications  
Lois/règlements  
Statistiques  
Vocabulaire

Québec

Fonction en chef

Réseau des aires protégées

Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec

Campagnes promotionnelles

Nouveautés dans le site

Que savez-vous du site?

Centre de presse

Communiqués

Allocutions

Images

Dossiers d'actualité

Relationnistes auprès des médias